

Un répit salutaire pour les personnes handicapées et les aidants familiaux

Créteil (Val-de-Marne). Handi-Répit 94 propose un accueil de jour temporaire pour enfants et adultes handicapés, ainsi qu'un lieu ressource réservé aux proches. Afin qu'ils puissent souffler, échanger et rompre avec un quotidien souvent éprouvant.

Une bouffée d'oxygène. C'est ce qu'offre Handi-Répit 94 aux aidants de personnes handicapées (âgées de 6 à 60 ans). Mais aussi à ces dernières, par exemple pour faire une pause entre deux prises en charge. Porté par l'association parisienne La Vie à domicile, Handi-Répit 94 compte trois dispositifs complémentaires : une maison d'accueil temporaire de jour pour six enfants et six adultes, quel que soit leur handicap ; un espace de répit pour soutenir et informer leurs pro-

ches ; et un service d'accompagnement temporaire à domicile (en cours de développement) pour faire face aux situations d'urgence. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, cet accueil de jour à la carte permet aux aidants d'éviter l'épuisement physique et psychologique, source de conflits familiaux, voire de maltraitance. Et de s'occuper, pour un temps, un peu d'eux-mêmes.

Répondre à un besoin

À l'origine du dispositif ? Hélène Ripolli, qui à l'époque élève seule son enfant autiste, aujourd'hui âgé de 39 ans : « En 2001, je cherchais simplement un appui pour que l'on prenne en charge mon fils une heure ou deux. Le temps de me reposer ou de faire quelques courses. » Elle se tourne alors vers les accueils de jour existants. Mais aucune structure n'accepte le jeune homme. « Plus de places, trop âgé, handicap trop ou pas assez lourd. Nous ne rentrions pas dans les cases, ou nous nous heurtons à des refus faute de place », se souvient-elle. À contrecoeur, elle place son fils dans un établissement... où il est victime de maltraitance.

Au printemps 2005, le Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap (Grath) oriente Hélène

Ripolli vers Philippe Hédin, directeur de l'association La Vie à domicile, qui accepte de porter le projet. En quelque sorte, la rencontre du besoin et de l'expertise technique.

Un groupe de travail, composé de professionnels et d'aidants, est mis en place. Il se réunit une fois par mois, pendant deux ans. Procédant à une étude des besoins à l'aide d'un

auprès du conseil général du Val-de-Marne, qui, avec la caisse primaire d'assurance maladie, accepte de soutenir Handi-Répit. Mais uniquement pour le budget fonctionnement... Afin de trouver des investisseurs (pour les locaux et le matériel), Philippe Hédin enfle alors son costume de « fundraiser ». Il obtient rapidement des fonds de France Mutuelle,

« Il ne s'agit pas de nous substituer aux familles, mais de leur permettre d'organiser leur vie sociale. »

questionnaire adressé aux proches via les réseaux associatifs locaux de parents d'enfants handicapés, il constate l'absence de structures adaptées. Et décide d'y remédier.

Financements diversifiés

Reste encore à financer le projet... En 2006, des démarches sont engagées auprès du conseil général de Paris. Sans succès. Philippe Hédin rencontre alors la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales et l'Assurance maladie. Fin 2007, on lui conseille de monter un dossier pour un accueil de jour, pour lequel il reste quelques subsides, car le projet de maison d'accueil temporaire ne rentre dans aucune case. Et un an plus tard, un dossier est déposé

de la Fondation Orange et du groupe de protection sociale Chorum. Suivront la Fondation Aéroports de Paris, le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH), et même une rallonge du conseil géné-

! En chiffres

Handi-Répit 94

300 m²

12 places autorisées (6 pour enfants, 6 pour adultes)

Équipe : 10 ETP, dont 1 responsable de service, 1 secrétaire de direction/agent d'accueil, 1 infirmière, 0,5 psychologue, 0,5 ergothérapeute, 3 aides médico-psychologiques, 1 auxiliaire de vie scolaire et 1 aide-soignante

Prix quotidien versé par l'utilisateur :

12 euros (+ 8 euros le repas)

Budget annuel : 530 000 euros, soit 500 000 euros de l'assurance maladie et 30 000 euros du conseil général



De g. à dr. : Philippe Hédin (directeur), Notwenn Rouxel (chef de service) et Doris Yvert (psychologue).



© William Parra



Les personnes handicapées et leurs accompagnants peuvent bénéficier d'activités diverses, comme des séances de massage et des cours d'informatique.

ral. Handi-Répit 94 ouvre ainsi ses portes après cinq ans de travail acharné, au printemps 2010. Mais avec un statut expérimental et donc, une autorisation de fonctionnement de... trois ans seulement.

Un accueil à la carte

Spécificité de l'accueil de jour: une prise en charge limitée à 90 jours par an (comme pour tout accueil temporaire), à la carte (à temps complet ou partiel), et ne discriminant aucun handicap. « Trou-

bles psychiques ou du développement, épilepsie, trisomie 21, autisme, maladies rares... C'est cette diversité qui fonde notre légitimité, met en avant Nolwenn Rouxel, responsable de service à Handi-Répit. Dès l'entretien d'admission, je reçois, avec la psychologue, la personne handicapée accompagnée de son aidant. Et nous évaluons notre capacité à la prendre en charge en fonction de son niveau d'autonomie. Seul critère rédhibitoire: l'existence de troubles du comportement qui

pourraient mettre en danger la vie de la personne ou celle d'autrui. » Sur place, de nombreuses activités sont proposées: cuisine, informatique, lecture, cinéma, activités manuelles, jeux de société, stimulations sensorielles (salle Snoezelen)... Mais aussi balnéothérapie, ou encore massages et ostéopathie. Sans oublier des balades en forêt, la visite d'expositions et de musées, ou des pique-niques.

En toute confiance

Rester cinq minutes, une heure ou plus... Une grande liberté est laissée aux aidants familiaux. Deux espaces leur sont exclusivement consacrés pour se reposer, lire, échanger ou, s'ils le souhaitent, s'entretenir avec la psychologue. « En général, ils restent la première fois qu'ils emmènent leur enfant, le temps de nous faire confiance. Plus tard, ils reviennent pour bénéficier des temps conviviaux et de l'écoute que nous leur proposons », note Nolwenn Rouxel.

« Une maman peut confier son enfant à une aide médico-psychologique ou une auxiliaire de vie sociale, et aller se détendre dans l'espace réservé. Elle peut aussi

venir seule. En fait, il ne s'agit pas pour nous de nous substituer aux aidants, mais nous leur permettons d'organiser leur vie sociale, familiale ou professionnelle », complète le directeur Philippe Hédin. Seules obligations pour les usagers: remplir un planning hebdomadaire des créneaux souhaités de venue et rester un minimum de trois heures.

2012... et après ?

Aujourd'hui, un an et demi après l'ouverture de Handi-Répit 94, et même si le service d'accompagnement temporaire à domicile n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière, le succès est au rendez-vous. Des familles viennent même à présent de Paris, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis.

Plane néanmoins l'ombre de la fin de la période d'expérimentation, fixée au 31 décembre 2012. « Nous espérons le renouvellement de l'autorisation, explique Philippe Hédin qui ne peut s'empêcher d'émettre le vœu que « celui-ci soit accompagné des crédits nécessaires à une extension du dispositif. »

Julian Breuil

Contact

→ 01 48 53 61 80

« Créer un espace identifié pour les parents »



Doris Yvert, psychologue

« Mon rôle est encore en construction. En premier lieu, je rencontre, avec la responsable de service, les futurs usagers lors des entretiens d'admission. Une fois par mois, j'interviens auprès des professionnels afin qu'ils puissent réfléchir à leurs propres actions et aux enjeux pour les familles. Enfin, je recueille la parole des proches, et je suis particulièrement à l'écoute de leurs besoins. J'aborde ces trois niveaux d'intervention de manière globale, afin d'instaurer une relation de confiance. Souvent, il existe un lien fusionnel entre la personne handicapée et l'aidant. D'où l'importance d'avoir un espace identifié, et à part, pour ce dernier. C'est pour cela que la "coupure" est bien encadrée. Alors seulement le relais peut fonctionner. »